

Pôle Stratégie et Relations Internationales

DGD DRIVE

Département internationalisation pédagogique et scientifique

Appel à participation PAUSE (chercheur·e·s)

Première session (janvier 2022)

Le programme national PAUSE <https://www.college-de-france.fr/site/programme-pause/index.htm> alloue des financements incitatifs aux universités et aux organismes de recherche non universitaires projetant **d'accueillir un·e scientifique ou un·e artiste-enseignant·e en danger contraint·e à l'exil.**

Le soutien financier reçu pour accueillir un·e candidat·e couvre une période d'une année maximum sur toute la durée du projet d'accueil. Il est conseillé aux établissements de proposer un projet d'accueil portant sur 12 mois et, à défaut, d'une durée minimum de 6 mois. Le financement pourra être renouvelé une fois, à l'issue d'un nouveau processus d'évaluation sur la base de l'avancée des travaux et des résultats scientifiques.

Cet appel ouvre à trois types de financement :

Catégorie 1 : assistant·e de recherche, jusqu'à 20 000 €

Catégorie 2 : post-doctorant·e, maître·sse de conférences, ingénieur·e de recherche, jusqu'à 40 000 €

Catégorie 3 : professeur·e des universités, directeur et directrice de recherche, jusqu'à 60 000 €

Le montant du **co-financement** attribué par PAUSE varie en fonction du nombre de candidatures présentées à l'appel par l'université :

- Il est de 60% en cas d'une candidature unique,
- Il est de 80% en cas de candidatures multiples.

Dans les deux cas le reste du financement devra être assuré par l'établissement, soit sur les fonds de l'unité de recherche d'accueil, soit sur le fonds d'intervention recherche du Comité Recherche de l'université.

L'unité d'accueil devra préciser le montage financier avec un palier à 60% et un à 80%, en précisant le cas échéant la part du co-financement demandé à Université de Paris.

Ce soutien complémentaire sera soumis pour décision au Comité Recherche.

Critères d'éligibilité :

Ces financements ont pour objet de cofinancer un projet d'accueil pour un·e chercheur·e contraint·e à l'exil, quelles que soient l'origine géographique et la discipline, remplissant l'ensemble des critères d'éligibilité suivants :

- Pouvoir justifier de son statut d'enseignant·e.
- Se trouver en situation d'urgence ou de danger en raison de persécutions ou de violences politiques du fait du contenu de ses recherches, d'un engagement politique, d'une appartenance à une minorité, d'une situation de conflit armé, ...
- Être dans l'obligation de s'exiler ou avoir quitté son pays d'origine depuis moins de 3 ans, et ce indépendamment du lieu de résidence actuel.

Les candidatures pour Université de Paris seront validées par le **Comité Recherche du 24 janvier 2022**.

Les résultats de l'appel seront annoncés par le Collège de France **au printemps 2022**.

Au titre de l'année 2022, les dossiers de candidatures des chercheur-e-s seront transmis, **accompagnés du montage financier**,
au Pôle Stratégie et Relations internationales - DRIVE d'Université de Paris
avant le **21 janvier 2022 à 11h, heure de Paris, délai de rigueur**,
à international.drive@u-paris.fr en mettant en copie thomas.touzet@u-paris.fr

Le **dossier de candidature** est dématérialisé. Il se compose d'un formulaire à remplir en ligne et de pièces justificatives à télécharger à partir de la plateforme de dépôt des candidatures :
<https://plateforme-pause.college-de-france.fr/>

Il doit être accompagné, en interne à Université de Paris, par le montage financier.

✚ Pièces justificatives à joindre au dossier à transmettre au département Internationalisation (Thomas Touzet):

- *Lettre d'engagement datée et signée par la Présidente d'Université de Paris s'engageant à recruter, pour une durée à préciser, la personne en situation d'urgence et à financer partiellement son accueil (modèle : https://www.college-de-france.fr/media/programme-pause/UPL2951472304077348543_Mode_le_lettre_dengagement_de_letablissement_daccueil.docx). **Nota** : la lettre d'engagement de la Présidente sera fournie par le pôle Stratégie et Relations internationales (SRI) après avis favorable du Comité Recherche.*
- *Lettre de la direction de l'unité de recherche qui accueillera la personne candidate ;*
- *RIB de l'établissement ;*
- *Visa du fonctionnaire de sécurité et de défense de l'établissement ;*
- *Document budgétaire. (https://www.college-de-france.fr/media/programme-pause/UPL6444489522205875128_Budget_previsionnel_candidatures_PAUSE.docx)*

3 – Pièces que l'établissement devra obtenir auprès de la ou du scientifique

- *Copie des deux premières pages du passeport ou à défaut de la pièce d'identité de la personne candidate ;*
- *Selon la situation actuelle de la personne candidate, tout document justifiant du statut administratif du candidat en France (visa, titre de séjour, récépissé attestant d'une demande d'asile, ou reconnaissance du statut de réfugié, de la protection subsidiaire, etc.) ;*
- *CV détaillé et le cas échéant liste des publications de la personne candidate ;*
- *Document justifiant le statut d'enseignant-chercheur ou de chercheur (post-doctorant, chercheur confirmé, maître de conférences, professeur, directeur de recherches...) ;*
- *Témoignage personnel de la personne sur sa situation et son parcours justifiant un soutien de PAUSE ;*
- *Le cas échéant, toutes pièces attestant de l'urgence de la situation de la personne ;*

Pour les demandes de renouvellement :

- *Lettre d'engagement datée et signée par la Présidente d'Université de Paris s'engageant à recruter, pour une durée à préciser, la personne en situation d'urgence et à financer partiellement son accueil ; (https://www.college-de-france.fr/media/programme-pause/UPL2951472304077348543_Mode_le_lettre_dengagement_de_letablissement_daccueil.docx)*
- *Visa du fonctionnaire de sécurité et de défense de l'établissement ;*
- *RIB de l'établissement ;*
- *Document budgétaire (<https://candidatures-pause.college-de-france.fr/wp-content/uploads/2019/04/Budget-pr%C3%A9visionnel-candidatures-PAUSE.docx>) ;*
- *Copie des deux premières pages du passeport ou, à défaut, de la pièce d'identité de la personne accueillie ;*
- *Selon la situation de la personne accueillie tout document justifiant de son statut administratif en France (visa, titre de séjour, récépissé attestant d'une demande d'asile, ou reconnaissance du statut de réfugié-e, de la protection subsidiaire, etc.) ;*
- *Lettre de la direction de l'unité d'accueil détaillant son appréciation de l'insertion et l'implication de la personne accueillie ainsi que l'avancement de ses travaux de recherche à l'issue de la première année de soutien PAUSE. Ce document est une pièce essentielle pour l'évaluation du dossier de candidature.*
- *CV détaillé, liste des publications et présentation du projet de recherche de la personne accueillie **actualisés**.*
- *Lettre de motivation de la personne pour le renouvellement du soutien de PAUSE.*
- *Le cas échéant, toutes pièces attestant de l'urgence de la situation de la personne accueillie.*
- *Le formulaire de bilan de l'année écoulée complété par l'établissement d'accueil (<https://candidatures-pause.college-de-france.fr/wp-content/uploads/2019/04/Formulaire-vierge-fin-de-parcours-%C3%A9tablissement.docx>)*
- *La personne accueillie doit également adresser séparément le bilan de son accueil à l'adresse pause@college-de-france.fr*